



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

## AVIS PUBLIC

### **RÈGLEMENT 563-2020, RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2021**

Avis est donné par la soussignée, que lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le « **RÈGLEMENT 563-2020 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2021** ».

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 16 décembre 2020.

---

Sylvie Viens

Directrice générale et secrétaire-trésorière